

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU 2 AVRIL 2025**



**INSTALLATION D'UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE POUR LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRE CANTILIENNE**



L'an deux mille vingt-cinq, le 2 avril à 20 h 00, s'est réuni dans la salle polyvalente de Rémy, sous la présidence de Philippe MARINI, Président, le Comité Syndical formé par l'ensemble des délégués des groupements de communes constituant le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

**Membres à voix délibérative présents :**

MMES BILL - CLINCKEMAILLIE - DEBLIECK - DUFRANNE - FOYART - FRANÇOIS - HERMAN - MERCIER - MUSELET - NEAU - REGNIEZ - RICHARD - ROSE MASSEIN -  
MM. BARRUET - BIBERON - BLARY - BOSINO - BRETON - CARRÉ - CHEMIN - CORMIER - CROISIC - CROISILLE - DA SILVA - DE BEULE - DELANEF - DESMOULINS - DOLLÉ - DRAY - DUBOUIL - DUDA - DUFRESNES - FEIGUEUX - GAGE - GOUPIL - GOURDOU - HAUDRECHY - HELLAL - KELLNER - LE MAREC - LEBOEUF - LESAGE - LEVASSEUR - MAHET - MARINI - MELIQUE - MINÉ - MOKHTARI - MULLER - PETERS - PICART A. - PICART C - PUPIN - RUFFAULT - SEELS - SOYER - SUPERBI - VASQUEZ-

**Etaient représentés par leur suppléant :**

M. BELVAL par M. THIBERGE - M. BLANCFENE par M. PIGNÉ - M. CASSA par Mme DANNEEL - M. FAYOLLE par Mme POTTIER - M. LACROIX par M. PEYR - Mme MORIA par M. CHATIN - M. PERRIN par Mme BOQUET - M. PERROT par Mme VERRIERE

**Etaient représentés :**

Mme CALDERON par Mme DUFRANNE - M. CARMINATI par Mme CLINCKEMAILLIE - Mme DAUCHELLE par M. DOLLÉ - M. DESLIENS par Mme DEBLIECK - M. DOUET par M. GAGE - M. GERNEZ par M. MARINI - M. OLLIVIER par M. MINÉ - Mme PICARD par Mme NEAU - Mme VAN DE WEGHE par M. GOURDOU -

**Etaient absents ou excusés :**

MMES CARON - LEHNER - LEJEUNE - VALENTE-LE HIR -  
MM. BATTAGLIA - BESSET - BOUKHACHBA - CARON - CORDIER - DE VALROGER - DELAERE - DEMAY - DESESSART - DESHAYES - DROUIN - DUFLOT - DUFOUR - DUMORTIER - FABRE - GIVELET - LECHATTON - LEFEVRE - LEONARD - MATURA - MIGNARD - MORIN - OUIZILLE - PALANDRE - PELEMAN - PIA - SELLIER - SENECHAL - SERVELLE - SICARD - TABARY - TAVERNIER - VANDEBURIE - VATIN - VILLEMALIN - WAWRIN

**N° d'ordre : CS-2AVRIL25-2**

**DATE DE CONVOCATION : 28.02.2025**

**DATE D'AFFICHAGE : 28.02.2025**

**Nombre de membres présents : 66**

**Nombre de membres en exercice : (117 - 1 élu démissionnaire - 1 élue décédée) : 115**

**Nombre de votants : 75**

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

ID : 060-200067619-20250402-CS\_2AVR25\_2-DE

S<sup>2</sup>LOW

**INSTALLATION D'UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILIENNE**

**RAPPORTEUR : P. MARINI** -

A la suite de la démission de M. Philippe RICHARD, délégué titulaire à la CCAC, le Conseil Communautaire a désigné son remplaçant M. Jacques FABRE, lors de sa réunion du 26 mars 2025.

Le nouveau délégué titulaire M. Jacques FABRE est installé en séance du Comité Syndical du 2 avril 2025.

**Le Comité Syndical,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport présenté au Comité Syndical, par Philippe MARINI, Président,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1** : d'installer le nouveau délégué titulaire, M. Jacques FABRE, de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne.

**Article 2** : d'autoriser le Président à signer tous les actes relatifs à cette affaire.



ADOPTE PAR LE COMITE,  
Et, ont les Membres Présents  
Signé après lecture  
Pour Copie Conforme,  
Le Président,  
Philippe MARINI

*Philippe Marini*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 2 AVRIL 2025



#### ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2024



L'an deux mille vingt-cinq, le 2 avril à 20 h 00, s'est réuni dans la salle polyvalente de Rémy, sous la présidence de Philippe MARINI, Président, le Comité Syndical formé par l'ensemble des délégués des groupements de communes constituant le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

**Membres à voix délibérative présents :**

MMES BILL - CLINCKEMAILLIE - DEBLIECK - DUFRANNE - FOYART - FRANÇOIS - HERMAN - MERCIER - MUSELET - NEAU - REGNIEZ - RICHARD - ROSE MASSEIN -  
MM. BARRUET - BIBERON - BLARY - BOSINO - BRETON - CARRÉ - CHEMIN - CORMIER - CROISIC - CROISILLE - DA SILVA - DE BEULE - DELANEF - DESMOULINS - DOLLÉ - DRAY - DUBOUIL - DUDA - DUFRESNES - FEIGUEUX - GAGE - GOUPIL - GOURDOU - HAUDRECHY - HELLAL - KELLNER - LE MAREC - LEBOEUF - LESAGE - LEVASSEUR - MAHET - MARINI - MELIQUE - MINÉ - MOKHTARI - MULLER - PETERS - PICART A. - PICART C - PUPIN - RUFFAULT - SEELS - SOYER - SUPERBI - VASQUEZ-

**Etaient représentés par leur suppléant :**

M. BELVAL par M. THIBERGE - M. BLANCFENE par M. PIGNÉ - M. CASSA par Mme DANNEEL - M. FAYOLLE par Mme POTTIER - M. LACROIX par M. PEYR - Mme MORIA par M. CHATIN - M. PERRIN par Mme BOQUET - M. PERROT par Mme VERRIERE

**Etaient représentés :**

Mme CALDERON par Mme DUFRANNE - M. CARMINATI par Mme CLINCKEMAILLIE - Mme DAUCHELLE par M. DOLLÉ - M. DESLIENS par Mme DEBLIECK - M. DOUET par M. GAGE - M. GERNEZ par M. MARINI - M. OLLIVIER par M. MINÉ - Mme PICARD par Mme NEAU - Mme VAN DE WEGHE par M. GOURDOU -

**Etaient absents ou excusés :**

MMES CARON - LEHNER - LEJEUNE - VALENTE-LE HIR -  
MM. BATTAGLIA - BESSET - BOUKHACHBA - CARON - CORDIER - DE VALROGER - DELAERE - DEMAY - DESESSART - DESHAYES - DROUIN - DUFLOT - DUFOUR - DUMORTIER - FABRE - GIVELET - LECHATTON - LEFEVRE - LEONARD - MATURA - MIGNARD - MORIN - OUIZILLE - PALANDRE - PELEMAN - PIA - SELLIER - SENECHAL - SERVELLE - SICARD - TABARY - TAVERNIER - VANDEBURIE - VATIN - VILLEMMAIN - WAWRIN

**N° d'ordre : CS-2AVRIL25-3**

**DATE DE CONVOCATION :** 28.02.2025

**DATE D’AFFICHAGE :** 28.02.2025

**Nombre de membres présents :** 66

**Nombre de membres en exercice :** (117 - 1 élu démissionnaire - 1 élue décédée) : 115

**Nombre de votants :** 75

**ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2024 (ANNEXE 2) - RAPPORTEUR : C. NEAU**

Le compte administratif 2024 laisse apparaître un excédent global de clôture de 3 763 883,92 € réparti comme suit :

Investissement	487 121,77 €
Fonctionnement	3 276 762,15 €
<b>Global</b>	<b>3 763 883,92 €</b>

Il existe une discordance de 734 271,05 € entre le compte administratif 2024 et le compte de gestion 2024 présenté par le Receveur qui s'explique par l'apurement du compte 1069 supprimé lors du passage à la nomenclature M57.

	COMPTE DE GESTION			COMPTE ADMINISTRATIF			ECART
	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>							
Résultat propre de l'exercice	64 659 152,89 €	62 129 376,82 €	- 2 529 776,07 €	64 659 152,89 €	62 129 376,82 €	- 2 529 776,07 €	- €
Résultat antérieur reporté (ligne 002)		5 806 538,22 €	5 806 538,22 €		5 806 538,22 €	5 806 538,22 €	- €
<b>Solde de clôture de fonctionnement</b>			<b>3 276 762,15 €</b>			<b>3 276 762,15 €</b>	- €
							- €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>							
Résultat propre de l'exercice	9 954 836,57 €	9 303 979,09 €	- 650 857,48 €	9 954 836,57 €	9 303 979,09 €	- 650 857,48 €	- €
Résultat antérieur reporté (ligne 001)		403 708,20 €	403 708,20 €		1 137 979,25 €	1 137 979,25 €	734 271,05 €
<b>Solde de clôture d'investissement</b>			<b>- 247 149,28 €</b>			<b>487 121,77 €</b>	<b>734 271,05 €</b>
							- €
Résultat de l'exercice			- 3 180 633,55 €			- 3 180 633,55 €	- €
<b>Résultat global de clôture</b>			<b>3 029 612,87 €</b>			<b>3 763 883,92 €</b>	<b>734 271,05 €</b>
							- €
Restes à réaliser	733 099,88 €	1 006 982,00 €	273 882,12 €	733 099,88 €	1 006 982,00 €	273 882,12 €	- €
							- €
<b>Résultat d'investissement corrigé des restes à réaliser</b>			<b>26 732,84 €</b>			<b>761 003,89 €</b>	<b>734 271,05 €</b>
							- €
<b>Résultat global de clôture corrigé des restes à réaliser</b>	<b>75 347 089,34 €</b>	<b>78 650 584,33 €</b>	<b>3 303 494,99 €</b>			<b>4 037 766,04 €</b>	<b>734 271,05 €</b>

En application des dispositions du référentiel M57, le compte 1069 non soldé avant le passage en M57 est apuré comptablement par reprise au débit du compte 1068 en balance d'entrée de l'exercice de première application du référentiel M57.

Dans ces conditions, la reprise du compte 1069 au compte 1068, non portée par une opération budgétaire, génère une discordance, à hauteur du solde du compte 1069, sur le montant du résultat cumulé de la section d'investissement entre le compte administratif N, à reprendre au budget N+1 (ligne 001) et le compte de gestion N.

Ainsi, le compte 1069 qui présentait un solde 734 271,05 € a été apuré par le comptable laissant apparaître, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, un solde reporté d'investissement de 403 708,20 € au compte de gestion tandis que le solde reporté d'investissement figurant au compte administratif est de 1 137 979,25 €.

Cette différence va s'atténuer progressivement, sur une période de 10 ans, conformément à la délibération du 28 juin 2023, par l'ajustement du report d'investissement à hauteur d'un dixième chaque année du montant du compte 1069 (734 271,05 €/10 ans).

Le report du résultat d'investissement 2024 figurant au BP 2025 sera donc de 413 694,67 € (487 121,77 € - 73 427,10 €).

Les résultats propres de l'exercice constatés au compte de gestion sont quant à eux conformes à ceux du compte administratif :

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

ID : 060-200067619-20250402-CS\_2AVR25\_3-DE

S<sup>2</sup>LOW

Libellé	Investissement	Fonctionnement	Total
<b>RECETTES</b>			
Titres de recette émis	9 320 395,00 €	73 789 950,79 €	83 110 345,79 €
Réduction de titres	-16 415,91 €	-11 660 573,97 €	-11 676 989,88 €
<b>Recettes nettes</b>	<b>9 303 979,09 €</b>	<b>62 129 376,82 €</b>	<b>71 433 355,91 €</b>
<b>DEPENSES</b>			
Mandats émis	9 956 732,30 €	74 353 904,19 €	84 310 636,49 €
Réduction de mandats	-1 895,73 €	-9 694 751,30 €	-9 696 647,03 €
<b>Dépenses nettes</b>	<b>9 954 836,57 €</b>	<b>64 659 152,89 €</b>	<b>74 613 989,46 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-650 857,48 €</b>	<b>-2 529 776,07 €</b>	<b>-3 180 633,55 €</b>

Dans ces conditions, il est proposé d'adopter le compte de gestion 2024.

### Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport présenté au Comité Syndical, par Corry NEAU, Vice-Présidente,  
Après en avoir délibéré,

### DECIDE

**Article 1** : d'adopter le compte de gestion 2024.

**Article 2** : d'autoriser le Président à signer tous les actes relatifs à cette affaire.



ADOpte PAR LE COMITE,  
Et, ont les Membres Présents  
Signé après lecture  
Pour Copie Conforme,  
Le Président,  
Philippe MARINI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU 2 AVRIL 2025**



**COMPTE ADMINISTRATIF 2024**



L'an deux mille vingt-cinq, le 2 avril à 20 h 00, s'est réuni dans la salle polyvalente de Rémy, sous la présidence de Philippe MARINI, Président, le Comité Syndical formé par l'ensemble des délégués des groupements de communes constituant le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

**Membres à voix délibérative présents :**

MMES BILL - CLINCKEMAILLIE - DEBLIECK - DUFRANNE - FOYART - FRANÇOIS - HERMAN - MERCIER - MUSELET - NEAU - REGNIEZ - RICHARD - ROSE MASSEIN -  
MM. BARRUET - BIBERON - BLARY - BOSINO - BRETON - CARRÉ - CHEMIN - CORMIER - CROISIC - CROISILLE - DA SILVA - DE BEULE - DELANEF - DESMOULINS - DOLLÉ - DRAY - DUBOUIL - DUDA - DUFRESNES - FEIGUEUX - GAGE - GOUPIL - GOURDOU - HAUDRECHY - HELLAL - KELLNER - LE MAREC - LEBOEUF - LESAGE - LEVASSEUR - MAHET - MELIQUE - MINÉ - MOKHTARI - MULLER - PETERS - PICART A. - PICART C - PUPIN - RUFFAULT - SEELS - SOYER - SUPERBI - VASQUEZ-

**Etaient représentés par leur suppléant :**

M. BELVAL par M. THIBERGE - M. BLANCFÈNE par M. PIGNÉ - M. CASSA par Mme DANNEEL - M. FAYOLLE par Mme POTTIER - M. LACROIX par M. PEYR - Mme MORIA par M. CHATIN - M. PERRIN par Mme BOQUET - M. PERROT par Mme VERRIERE

**Etaient représentés :**

Mme CALDERON par Mme DUFRANNE- M. CARMINATI par Mme CLINCKEMAILLIE - Mme DAUCHELLE par M. DOLLÉ - M. DESLIENS par Mme DEBLIECK - M. DOUET par M. GAGE - M. OLLIVIER par M. MINÉ - Mme PICARD par Mme NEAU - Mme VAN DE WEGHE par M. GOURDOU -

**Etaient absents ou excusés :**

MMES CARON - LEHNER - LEJEUNE - VALENTE-LE HIR -  
MM. BATTAGLIA - BESSET - BOUKHACHBA - CARON - CORDIER - DE VALROGER - DELAERE - DEMAY - DESESSART - DESHAYES - DROUIN - DUFLLOT - DUFOUR - DUMORTIER - FABRE - GERNEZ - GIVELET - LECHATTON - LEFEVRE - LEONARD - MARINI - MATURA - MIGNARD - MORIN - OUIZILLE - PALANDRE - PELEMAN - PIA - SELLIER - SENECHAL - SERVELLE - SICARD - TABARY - TAVERNIER - VANDEBURIE - VATIN - VILLEMAIN - WAWRIN

**N° d'ordre : CS-2AVRIL25-4**

**DATE DE CONVOCATION : 28.02.2025**

**DATE D'AFFICHAGE : 28.02.2025**

**Nombre de membres présents : 65**

**Nombre de membres en exercice : (117 - 1 élu démissionnaire - 1 élue décédée) : 115**

**Nombre de votants : 73**

Syndicat Mixte du Département de l'Oise  
Parc Tertiaire et Scientifique  
Adresse postale : CS 30316 - 60203 COMPIÈGNE Cedex  
Tél. 03 44 38 29 00  
Fax 03 44 38 23 61

[www.smdoise.fr](http://www.smdoise.fr)

**COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - (ANNEXES 3 ET 3BIS) - RAPPORTEUR : C. NEAU**

Lors de l'exercice 2024, le Syndicat Mixte du Département de l'Oise a enregistré 74 613 989,46 € de dépenses et 71 433 355,91 € de recettes, soit un résultat déficitaire global de 3 180 633,55 €. Avec les reports de l'exercice 2023 de 6 944 517,47 €, le compte administratif 2024 laisse apparaître un excédent global de clôture de 3 763 883,92 € détaillé comme suit :

Libellé	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	Résultat de l'année	Résultats antérieur reporté	Résultat de clôture
<b>Investissement</b>						
Dépenses	8 321 508,58 €	1 633 327,99 €	9 954 836,57 €			
Recettes	4 595,00 €	9 299 384,09 €	9 303 979,09 €	- 650 857,48 €	1 137 979,25 €	<b>487 121,77 €</b>
<b>Fonctionnement</b>						
Dépenses	55 359 768,8	9 299 384,09	64 659 152,89 €			
Recettes	60 496 048,83 €	1 633 327,99 €	62 129 376,82 €	- 2 529 776,07 €	5 806 538,22 €	<b>3 276 762,15 €</b>
<b>Total</b>						
Dépenses	63 681 277,38 €	10 932 712,08 €	74 613 989,46 €			
Recettes	60 500 643,83 €	10 932 712,08 €	71 433 355,91 €	- 3 180 633,55 €	6 944 517,47 €	<b>3 763 883,92 €</b>

Le document budgétaire et sa note de présentation sont joints en annexe.

Il est à noter que le résultat d'investissement qui sera reporté au BP 2025 sera réduit de 73 427,10 € (apurement du compte 1069). Il s'élèvera donc à 413 694,67 €.

**M. Olivier DE BEULE s'est vu confié la mise au vote du compte administratif au moment du retrait de M. Philippe MARINI.**

**Le Comité Syndical,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport présenté au Comité Syndical, par Corry NEAU, Vice-Présidente,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1** : d'approuver le compte administratif 2024 après avoir pris connaissance du document budgétaire et de la note de présentation joints en annexe.

ADOPTE PAR LE COMITE,  
(moins une voix : Philippe MARINI)  
Et, ont les Membres Présents  
Signé après lecture  
Pour Copie Conforme,  
Le Vice-Président,  
Olivier DE BEULE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU 2 AVRIL 2025**



**NOUVEAU CONTRAT-TYPE UNIQUE DE LA FILIERE REP DES EMBALLAGES MENAGERS ET  
PAPIERS GRAPHIQUES -**



L'an deux mille vingt-cinq, le 2 avril à 20 h 00, s'est réuni dans la salle polyvalente de Rémy, sous la présidence de Philippe MARINI, Président, le Comité Syndical formé par l'ensemble des délégués des groupements de communes constituant le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

**Membres à voix délibérative présents :**

MMES BILL - CLINCKEMAILLIE - DEBLIECK - DUFRANNE - FOYART - FRANÇOIS - HERMAN - MERCIER - MUSELET - NEAU - REGNIEZ - RICHARD - ROSE MASSEIN -  
MM. BARRUET - BIBERON - BLARY - BOSINO - BRETON - CARRÉ - CHEMIN - CORMIER - CROISIC - CROISILLE - DA SILVA - DE BEULE - DELANEF - DESMOULINS - DOLLÉ - DRAY - DUBOUIL - DUDA - DUFRESNES - FEIGUEUX - GAGE - GOUPIL - GOURDOU - HAUDRECHY - HELLAL - KELLNER - LE MAREC - LEBOEUF - LESAGE - LEVASSEUR - MAHET - MARINI - MELIQUE - MINÉ - MOKHTARI - MULLER - PETERS - PICART A. - PICART C - PUPIN - RUFFAULT - SEELS - SOYER - SUPERBI - VASQUEZ-

**Etaient représentés par leur suppléant :**

M. BELVAL par M. THIBERGE - M. BLANCFENE par M. PIGNÉ - M. CASSA par Mme DANNEEL - M. FAYOLLE par Mme POTTIER - M. LACROIX par M. PEYR - Mme MORIA par M. CHATIN - M. PERRIN par Mme BOQUET - M. PERROT par Mme VERRIERE

**Etaient représentés :**

Mme CALDERON par Mme DUFRANNE- M. CARMINATI par Mme CLINCKEMAILLIE - Mme DAUCHELLE par M. DOLLÉ - M. DESLIENS par Mme DEBLIECK - M. DOUET par M. GAGE - M. GERNEZ par M. MARINI - M. OLLIVIER par M. MINÉ - Mme PICARD par Mme NEAU - Mme VAN DE WEGHE par M. GOURDOU -

**Etaient absents ou excusés :**

MMES CARON - LEHNER - LEJEUNE - VALENTE-LE HIR -  
MM. BATTAGLIA - BESSET - BOUKHACHBA - CARON - CORDIER - DE VALROGER - DELAERE - DEMAY - DESESSART - DESHAYES - DROUIN - DUFLOT - DUFOUR - DUMORTIER - FABRE - GIVELET - LECHATTON - LEFEVRE - LEONARD - MATURA - MIGNARD - MORIN - OUIZILLE - PALANDRE - PELEMAN - PIA - SELLIER - SENECHAL - SERVELLE - SICARD - TABARY - TAVERNIER - VANDEBURIE - VATIN - VILLEMALIN - WAWRIN

**N° d'ordre : CS-2AVRIL25-5**

**DATE DE CONVOCATION : 28.02.2025**

**DATE D’AFFICHAGE : 28.02.2025**

**Nombre de membres présents : 66**

**Nombre de membres en exercice : (117 - 1 élu démissionnaire - 1 élue décédée) : 115**

**Nombre de votants : 75**

**NOUVEAU CONTRAT-TYPE UNIQUE DE LA FILIERE REP DES EMBALLAGES MENAGERS ET PAPIERS GRAPHIQUES -  
RAPPORTEUR : O. DE BEULE**

Dans le cadre de la filière REP emballages ménagers, un nouveau contrat-type unique a été publié par CITEO pour la période 2025-2029.

Ce nouveau contrat vient fixer les modalités de soutien technique et financier apporté par l'éco-organisme en vue d'aider les différentes collectivités à atteindre les objectifs nationaux.

Il porte sur l'ensemble des matériaux d'emballages ménagers (aciers, aluminiums, papiers, cartons, plastiques et verre) et les imprimés papiers et papiers à usage graphique.

Ce contrat reprend les modalités et trajectoires contractuelles déjà connues dans le cadre des derniers avenants de l'ancien barème.

En conséquence, il est proposé de signer ce contrat avec l'éco-organisme Citeo.

Il est demandé aux membres du Comité de bien vouloir autoriser le Président à signer ce contrat.

**Le Comité Syndical,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport présenté au Comité Syndical, par Olivier DE BEULE, Vice-Président,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1** : d'autoriser la signature du nouveau contrat type unique de la filière REP des emballages ménagers et papiers graphiques avec l'éco-organisme CITEO pour la période 2025-2029 et de déléguer la signature électronique de ce document à Nicolas Aveline, Directeur Général des Services.

**Article 2** : d'autoriser le Président à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

ADOPTE PAR LE COMITE,  
Et, ont les Membres Présents  
Signé après lecture  
Pour Copie Conforme,  
- Le Président,  
Philippe MARINI



*Philippe Marini*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU 2 AVRIL 2025**



**AVENANT N° 4 A LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION D'UN  
CENTRE DE VALORISATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**



L'an deux mille vingt-cinq, le 2 avril à 20 h 00, s'est réuni dans la salle polyvalente de Rémy, sous la présidence de Philippe MARINI, Président, le Comité Syndical formé par l'ensemble des délégués des groupements de communes constituant le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

**Membres à voix délibérative présents :**

MMES BILL - CLINCKEMAILLIE - DEBLIECK - DUFRANNE - FOYART - FRANÇOIS - HERMAN - MERCIER - MUSELET - NEAU - REGNIEZ - RICHARD - ROSE MASSEIN -  
MM. BARRUET - BIBERON - BLARY - BOSINO - BRETON - CARRÉ - CHEMIN - CORMIER - CROISIC - CROISILLE - DA SILVA - DE BEULE - DELANEF - DESMOULINS - DOLLÉ - DRAY - DUBOUIL - DUDA - DUFRESNES - FEIGUEUX - GAGE - GOUPIL - GOURDOU - HAUDRECHY - HELLAL - KELLNER - LE MAREC - LEBOEUF - LESAGE - LEVASSEUR - MAHET - MARINI - MELIQUE - MINÉ - MOKHTARI - MULLER - PETERS - PICART A. - PICART C - PUPIN - RUFFAULT - SEELS - SOYER - SUPERBI - VASQUEZ-

**Etaient représentés par leur suppléant :**

M. BELVAL par M. THIBERGE - M. BLANCFENE par M. PIGNÉ - M. CASSA par Mme DANNEEL - M. FAYOLLE par Mme POTTIER - M. LACROIX par M. PEYR - Mme MORIA par M. CHATIN - M. PERRIN par Mme BOQUET - M. PERROT par Mme VERRIERE

**Etaient représentés :**

Mme CALDERON par Mme DUFRANNE - M. CARMINATI par Mme CLINCKEMAILLIE - Mme DAUCHELLE par M. DOLLÉ - M. DESLIENS par Mme DEBLIECK - M. DOUET par M. GAGE - M. GERNEZ par M. MARINI - M. OLLIVIER par M. MINÉ - Mme PICARD par Mme NEAU - Mme VAN DE WEGHE par M. GOURDOU -

**Etaient absents ou excusés :**

MMES CARON - LEHNER - LEJEUNE - VALENTE-LE HIR -  
MM. BATTAGLIA - BESSET - BOUKHACHBA - CARON - CORDIER - DE VALROGER - DELAERE - DEMAY - DESESSART - DESHAYES - DROUIN - DUFLOR - DUFOUR - DUMORTIER - FABRE - GIVELET - LECHATTON - LEFEVRE - LEONARD - MATURA - MIGNARD - MORIN - OUIZILLE - PALANDRE - PELEMAN - PIA - SELLIER - SENECHAL - SERVELLE - SICARD - TABARY - TAVERNIER - VANDEBURIE - VATIN - VILLEMALIN - WAWRIN

**N° d'ordre : CS-2AVRIL25-6**

**DATE DE CONVOCATION : 28.02.2025**

**DATE D'AFFICHAGE : 28.02.2025**

**Nombre de membres présents : 66**

**Nombre de membres en exercice : (117 - 1 élu démissionnaire - 1 élue décédée) : 115**

**Nombre de votants : 75**

Syndicat Mixte du Département de l'Oise  
Parc Tertiaire et Scientifique  
Adresse postale : CS 30316 - 60203 COMPIÈGNE Cedex  
Tél. 03 44 38 29 00  
Fax 03 44 38 23 61

[www.smdoise.fr](http://www.smdoise.fr)

**AVENANT N° 4 A LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION D'UN CENTRE DE VALORISATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - RAPPORTEUR : R. MAHET ET A. FRANCOIS**

Dans le cadre du renouvellement du contrat d'assurance multirisques industriels du Centre de Valorisation Énergétique en fin d'année 2024, des travaux ont été demandés par l'assureur du SMDO afin de mettre en conformité le site par rapport à ses exigences. Le SMDO s'est engagé à réaliser ces travaux en 2025 (sauf travaux relatifs aux installations électriques), sous peine de résiliation de la police.

Il a été ainsi demandé :

- Un réservoir incendie de 1500 m3 ;
- La mise en place d'une source avec deux pompes diesel de 750 m3/h référentiel NFPA et le local associé ;
- Un sprinklage complémentaire de la totalité du bâtiment TVI ainsi que le sprinklage du dessous du convoyeur situé dans la zone à + de 12 m de haut avec une densité de 28.5 l/mn/m2 ;
- Des protections complémentaires du bâtiment GTA 2 et de la turbine ;
- La détection et protection du hall de déchargement et de la fosse à déchets (canons complémentaires, caméras, mise à niveau de la protection de la vitre pontier, etc.) ;
- La mise en place des DECT / extension SSI / câblage ;
- Les travaux sur les installations électriques : (remplacement des 3 transformateurs de 2000 kVA par des transformateurs secs, ajout d'une cellule HT pour mise en place d'un groupe électrogène, inertage de différents locaux, etc.).

L'avenant n° 4 a pour objet de mettre à la charge du concessionnaire la réalisation de travaux relatifs au système de détection et protection incendie du Centre de Valorisation Énergétique afin d'être en conformité avec les exigences du nouvel assureur multirisques industriels, FM GLOBAL.

L'impact financier de ces modifications de travaux est le suivant :

Objet	Impact financier
Mise en place d'un réservoir incendie de 1500 m3 avec les pompes associées et sprinklage complémentaire du hall TVI	691.690 € HT
Protection par sprinklage du bâtiment GTA	126.700 € HT
Drainage vers la fosse toute eau	164.800 € HT
Adaptations de la turbine	58.500 € HT
Détections incendie complémentaires agréées FM et caméras complémentaires	135.900 € HT
Détection et protection du hall de déchargement et de la fosse à déchets	1.278.100 € HT

Travaux sur les installations électriques	723.200 € HT
	3 178 890€ HT

L'avenant n° 4 a été présenté le 12 mars à la commission DSP qui en a validé les termes.

Il est demandé aux membres du Comité de bien vouloir autoriser le Président à signer cet avenant.

### **Le Comité Syndical,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis de la Commission DSP, réunie le 12 mars 2025  
Vu le rapport présenté au Comité Syndical, par René MAHET, Vice-Président, et Arielle FRANÇOIS, Vice-présidente,  
Après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

**Article 1** : d'autoriser la signature de l'avenant N° 4 à la concession de service public pour l'exploitation d'un centre de valorisation des déchets ménagers et assimilés.

**Article 2** : d'autoriser le Président à signer tous les actes relatifs à cette affaire.



ADOpte PAR LE COMITE,  
Et, ont les Membres Présents  
Signé après lecture  
Pour Copie Conforme,  
Le Président,  
Philippe MARINI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU 2 AVRIL 2025**



**CONTRAT POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS DE PNEUMATIQUES**



L'an deux mille vingt-cinq, le 2 avril à 20 h 00, s'est réuni dans la salle polyvalente de Rémy, sous la présidence de Philippe MARINI, Président, le Comité Syndical formé par l'ensemble des délégués des groupements de communes constituant le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

**Membres à voix délibérative présents :**

MMES BILL - CLINCKEMAILLIE - DEBLIECK - DUFRANNE - FOYART - FRANÇOIS - HERMAN - MERCIER - MUSELET - NEAU - REGNIEZ - RICHARD - ROSE MASSEIN -  
MM. BARRUET - BIBERON - BLARY - BOSINO - BRETON - CARRÉ - CHEMIN - CORMIER - CROISIC - CROISILLE - DA SILVA - DE BEULE - DELANEF - DESMOULINS - DOLLÉ - DRAY - DUBOUIL - DUDA - DUFRESNES - FEIGUEUX - GAGE - GOUPIL - GOURDOU - HAUDRECHY - HELLAL - KELLNER - LE MAREC - LEBOEUF - LESAGE - LEVASSEUR - MAHET - MARINI - MELIQUE - MINÉ - MOKHTARI - MULLER - PETERS - PICART A. - PICART C - PUPIN - RUFFAULT - SEELS - SOYER - SUPERBI - VASQUEZ-

**Etaient représentés par leur suppléant :**

M. BELVAL par M. THIBERGE - M. BLANCFÈNE par M. PIGNÉ - M. CASSA par Mme DANNEEL - M. FAYOLLE par Mme POTTIER - M. LACROIX par M. PEYR - Mme MORIA par M. CHATIN - M. PERRIN par Mme BOQUET - M. PERROT par Mme VERRIERE

**Etaient représentés :**

Mme CALDERON par Mme DUFRANNE - M. CARMINATI par Mme CLINCKEMAILLIE - Mme DAUCHELLE par M. DOLLÉ - M. DESLIENS par Mme DEBLIECK - M. DOUET par M. GAGE - M. GERNEZ par M. MARINI - M. OLLIVIER par M. MINÉ - Mme PICARD par Mme NEAU - Mme VAN DE WEGHE par M. GOURDOU -

**Etaient absents ou excusés :**

MMES CARON - LEHNER - LEJEUNE - VALENTE-LE HIR -  
MM. BATTAGLIA - BESSET - BOUKHACHBA - CARON - CORDIER - DE VALROGER - DELAERE - DEMAY - DESESSART - DESHAYES - DROUIN - DUFLOT - DUFOUR - DUMORTIER - FABRE - GIVELET - LECHATTON - LEFEVRE - LEONARD - MATURA - MIGNARD - MORIN - OUIZILLE - PALANDRE - PELEMAN - PIA - SELLIER - SENECHAL - SERVELLE - SICARD - TABARY - TAVERNIER - VANDEBURIE - VATIN - VILLEMALIN - WAWRIN

**N° d'ordre : CS-2AVRIL25-7**

**DATE DE CONVOCATION :** 28.02.2025

**DATE D’AFFICHAGE :** 28.02.2025

**Nombre de membres présents :** 66

**Nombre de membres en exercice :** (117 - 1 élu démissionnaire - 1 élue décédée) : 115

**Nombre de votants :** 75

**CONTRAT POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS DE PNEUMATIQUES - (ANNEXE 4) -  
RAPPEUR : D. GAGE**

Depuis plusieurs années, le SMDO collabore avec l'organisme ALIAPUR pour la collecte et le traitement des pneumatiques usagés (VL et moto) dans les déchetteries de son territoire.

Cette filière n'était jusqu'à maintenant pas intégrée dans le cadre d'une **Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)**, dispositif visant à responsabiliser les producteurs de déchets pour leur gestion.

Dans ce contexte, la **loi du 10 février 2020**, dite « **loi Anti-gaspillage et économie circulaire** », avait prévu la mise en conformité de la filière de gestion des déchets de pneumatiques avec le régime commun applicable aux filières REP.

3 éco-organismes, ALIAPUR, FRP et TYVAL ont été agréés pour cette filière en fin d'année 2023. En décembre 2024, l'état a agréé un éco-organisme coordonnateur de la filière le « Comité Coordonnateur pour la Collecte des Pneumatiques » ou « CCCP ».

A la suite de ces agréments, un contrat a pu être élaboré afin de répondre aux exigences légales du Code de l'environnement et de garantir une gestion efficace de la reprise des pneumatiques usagés jusqu'en 2029.

Le contrat sera signé avec les 3 éco-organismes, et un éco-organisme référent sera désigné. ALIAPUR est désigné comme Eco-organisme référent pour le SMDO.

Le contrat prendra effet à compter de sa signature jusqu'au 31 décembre 2029.

Par rapport à l'organisation existante, il prévoit de nouvelles modalités pour les déchetteries des collectivités territoriales :

- Collecte des pneus coupés et éclatés.
- Collecte des pneus VL jantés. Leur stockage devra être séparé des autres pneus usagés pris en charge par la filière.
- Prise en charge de la location d'un contenant pour les déchetteries atteignant au moins 12 tonnes / an. Pour les déchetteries n'atteignant pas les 12 tonnes, la location d'un contenant restera à la charge de la collectivité.
- Soutien à la tonne collectée de 10 € / tonne.
- Collecte sous conditions lors des catastrophes naturelles.
- Prise en charge sous conditions des déchets de pneumatiques abandonnés.
- Formation des agents de déchetteries.

De plus, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les particuliers peuvent déposer gratuitement, chez les professionnels, jusqu'à 8 pneus usagés par an sans obligation d'achat. Sur notre territoire ce sont 362 professionnels de l'automobile qui ont collecté 3 438 tonnes de pneumatiques usagés en 2024, alors que les 41 déchetteries équipées du territoire du SMDO ont collecté 480 tonnes sur la même période. Une cartographie des points de collecte est disponible : [quefairedemesvieuxpneus.fr](http://quefairedemesvieuxpneus.fr)

ALIAPUR recherche des territoires pilotes pour :

- Diriger le flux pneus usagés des particuliers uniquement sur les professionnels de l'automobile
- Communiquer largement sur le dispositif du 8 pour 0 à l'échelle du territoire
- Proposer des collectes événementielles.

Cette proposition d'ALIAPUR est une opportunité pour le SMDO pour mettre en avant le fonctionnement « idéal » des filières REP avec une reprise par les producteurs/distributeurs de l'intégralité du flux de déchets produits par les habitants du territoire. Elle pourrait être montrée en exemple pour d'autres filières REP.

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

ID : 060-200067619-20250402-CS\_2AVR25\_7-DE

S'LO

La signature de la convention et la possibilité d'être territoire pilote ont été présentées en commission déchetterie le 17 mars 2025.

La commission a émis un avis favorable sur l'ensemble des dispositions.

Il est proposé aux membres du Comité d'autoriser Monsieur le Président à signer ce contrat.

### **Le Comité Syndical,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Déchetteries, réunie le 17 mars 2025

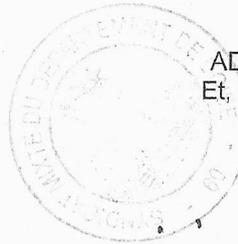
Vu le rapport présenté au Comité Syndical, par Daniel GAGE, Vice-Président,

Après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

**Article 1** : d'autoriser la signature du contrat avec les 3 éco-organismes, ALIAPUR, FRP et TYVAL pour la collecte et le traitement des déchets pneumatiques. Il est précisé qu'ALIAPUR est désigné comme Eco-organisme référent pour le SMDO.

**Article 2** : d'autoriser le Président à signer tous les actes relatifs à cette affaire.



ADOpte PAR LE COMITE,  
Et, ont les Membres Présents  
Signé après lecture  
Pour Copie Conforme,  
Le Président,  
Philippe MARINI